



## Décision de radiodiffusion CRTC 2012-132

Version PDF

Ottawa, le 5 mars 2012

**CKMO Radio Society**  
Victoria (Colombie-Britannique)

*Demande 2012-0118-6, reçue le 2 février 2012*

### Révocation de licence

1. CKMO Radio Society a demandé la révocation de la licence qu'il détient relativement à l'entreprise de programmation de radio AM CKMO Victoria.
2. Compte tenu de la demande du titulaire, et conformément aux articles 9(1)*e*) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à CKMO Radio Society à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général